VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques Meubles de Maison,

Consistant en

Meubles de salon, vestibule, bibliothèque, draperies, descente de lit, tapis, argenterie et plaqué, peintures à l'huile, vases, plaqués, pendules, etc.

Succession de Gustave Lehmann, Sr.

No 86,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

Mercredi, 4 novembre 1908, à 11 h. a.m.

Sur les lieux 3628 avenue St-Charles coin de la rue Antonine.

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 septembre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot d'effets mobiliers consistant en meubles de salon, bibliothèque, vestibule, draperies, descentes de lit, tapis, peintures à l'huile, vases, plaqués, argenterie et plaqué, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

24 oct—24 25—nov 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE

ACTIONS. BONS. ACTIONS.

SUCCESSION de GUSTAVE LEHMANN, Sr. No 86,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 octobre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de ladite cour, Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Certificat No 246 pour 100 actions du fonds capital de la Consumers Electric Company, de la valeur au pair de $100.

Certificat No 18 pour 10 actions du fond capital de la Oteri Oil Company.

Certificat No 16 pour 10 actions du fond capital commun de la Oteri Oil Company.

Certificat No 1319 pour 325 actions de la Panama Oil et Pipe Line Company.

Un bon d'or de 6 pour cent de la Republique de Nicaragua pour $1000, No 379 trois coupons annexés, chacun pour $30.

Certificat No 284 du fond capital Nipe Bay Company 10 actions, commun, de la valeur au pair $100.

Certificat No 113 pour 50 actions International Development Company, de la valeur au pair, $100.

Certificat No 114 pour 50 actions International Development Company, de la valeur au pair, $ 00.

Certificat No 90 pour 71 actions International Development Company, de la valeur au pair $ 0).

Certificat No 89 pour 71 actions International Development Company, de la valeur au pair, $100.

Certificat No 746 pour 50 actions du fonds capital de la Takamine Ferment Company, valeur au pair, $4.00.

Certificat "Scrip" No 321, New Orleans Railway and Light Co., preferred, pour $6.

Certificat "scrip" No 205 pour $20.00 New Orleans Railway and Light Co., common.

Certificat No 97 pour 5 actions du fond capital de la Bluefields Steamship Company, Ltd., de la valeur au pair $100.

Certificat No 4 pour 25 actions Interstate Electric Company, Ltd., valeur au pair $100.

Certificat No 64 pour 10 actions Royaline Machine Company, Ltd., de la valeur au pair $25.00.

30 bons hypothécaires de la Consumers' Electric Company, 5 pour cent avec tous les coupons annexés, chaque coupon pour $2.50; valeur au pair, $100, des numéros suivants: 1160, 1162, 1161, 1164, 1165, 1166, 1167, 1158, 1159, 1163, 1173, 1172, 1171, 1170, 1169, 1168, 1177, 1176, 1175, 1174.

Bons hypothécaires, 5 pour cent, Consumers Electric Company No 975 pour la somme de $500, avec coupons annexés, chaque coupon pour $12.50.

Deux certificats de la Young Men's Hebrew Improvement Company Ltd, Nos 264 et 284, valeur au pair, $15.00.

Deux cents actions Central Stores, valeur au pair $10 00.

Cent actions de la Consumers Electric Company, certificat No 328, valeur au pair, $100.

Conditions—Comptant.

Charles Rosen, avocat.

24 oct—16 18 25 27

Freed & Clesi.

VENTE DE RECEVEUR — A l'Encan Public — Par FREED & CLESI, M. J. Clesi, encanteur—A la Nouvelle-Orléans, Lne. MARDI, le 27 octobre 1908 à 11 heures a. m., à l'Usine de la Compagnie, rue Tchoupitoulas, près de l'avenue Louisiana, l'établissement entier, les installations de machinerie et le stock de la King Lumber and Manufacturing Company.

Par ordre de l'Honorable W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, absent en congé daté du 13 octobre 1908, une vente à l'enchère, au comptant, après annonces légales, a été accordée à la requête du Receveur dans l'affaire intitulée "Jessee H. Martin vs King Lumber and Manufacturing Company" No 85 897 du Dossier de ladite Cour de toutes les machineries et de l'usine entière, y compris un Moteur Électrique général de la puissance de trente-cinq chevaux, un moteur de vingt chevaux, un de dix chevaux et quatre de cinq chevaux [illegible] de la même fabrique; un rabot, une scie à rainer, une scie (cut off), de bancs de [illegible], deux instruments de taillandier, une machine à mouler, un tour automatique, un tour à main, une meule à con[illegible], un [illegible] émeri, une paire de [illegible], une enclume, un lot de [illegible], une balance, outils [illegible], un lot de moules, un lot de contures, un lot de bois de construction, un wagon, deux mulets et deux jeux de harnais, un lot d'articles de bureau comprenant un pupitre à dessus à coulisse, une machine à écrire Monarch, presse à lettres, coffre-fort en fer, armoire aux. chaises, tables, glacière, etc. [illegible] de bois comprenant chêne, frêne, sapin, peuplier, ormeau, hickory et cyprès formant à peu près 50,000 pieds, et [illegible] de comptes non perçus de divers montants et valeur, ainsi que les baux de l'emplacement occupé par ladite usine et le [illegible], expirant le 30 septembre 1909.

Ladite propriété sera offerte par l'Encanteur premièrement en bloc en un lot comprenant tout et les comptes ouverts baux etc. et [illegible] ensuite en lots. Si le total les [illegible] pour les différents lots n'excède pas le montant offert pour le tout, l'adjudication sera faite du tout, mais si le total des enchères pour les différents lots excède l'enchère pour le tout, l'adjudication sera alors faite [illegible].

FREED & CLESI, Propriété Foncière et [illegible], 333 rue Gravier.

Carroll, Henderson et Carroll et Henriques [illegible] Beauchamp avocats du Receveur.

[illegible] oct—18 25 27

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de L. P. Galas.

No 86,739 — Division D. — Cour Civile de District.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté et signé le 25 septembre [illegible] Will J. Morgan Encanteur [illegible] MARDI le 27 octobre 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Bourgogne, Goodchildren [illegible] désigné par [illegible] plan de [illegible] voyer, daté du [illegible] 1907. Ledit lot mesure 29 pieds [illegible] de face à la rue Rampart sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1908 [illegible] par l'acquéreur. L'acte de vente par devant Jos. Lautenschlaeger, notaire aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN

Encanteur 337 [illegible].

22 sept—27—oct 4 11 18 25 27

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 307 rue Cherokee près Macarty.

Succession de Fanny Bradfeot, veuve par le premier mariage de Joseph Pagaud et épouse par le deuxième mariage de Manuel Fernandez.

No 87,169—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 12 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, daté le 8 octobre 1908, pour le compte de ladite succession il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., qui y appartiennent, situé dans le 7me District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilot 44, borné par les rues Cherokee (autrefois Clinton), Millaudon, Commercial et Macarty, désigné comme lot No 9 et mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clinton (maintenant Cherokee), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en cottage simple confortablement distribué, connu comme No 307 rue Cherokee. Le voisinage est de choix et s'améliore rapidement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant Fred Deibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Kennedy vs James D. L. Mullen et Thos. J. Mullen.

No 82,843—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

POUR UN PARTAGE.

Vente de Propriété Foncière en la Paroisse St-Tammany, Lne.

Je, Auguste Huard, un encanteur en cette ville, conformément à un jugement rendu et [illegible] Cour ouverte le 5 octobre 1908 dans en Cour ouverte le 15 octobre 1908 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 14 novembre 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de Huard, No 239 rue Bourbon, en cette ville, la propriété foncière comme suit à savoir:

Deux lots de terre s'étendant et étant situés dans la paroisse de St-Tammany, État de la Louisiane, désignés par Nos Deux et Trois (2 et 3) faisant face à la rivière Tchefuncta et mesurant en superficie, edit lot No 2 quarante-sept et 50-100 acres (47 50-100 acres), et ledit lot No 3 quarante neuf 70-100 acres (49 70-100 acres), borné sur la gauche par les terres de Miss Parent et sur la droite par le lot No 4, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances. Le tout d'après un plan dressé par Mathew Dicks, voyer de la dite paroisse St Tammany le 7 mai 1870; moins la propriété décrite comme suit, vendue à Edmond Barnes commençant à un point cinquante deux pieds (52' 0" 0") au dessus ou dans une direction nord d'où la ligne du lot No Dix (10) joint les rives de la rivière Tchefuncta, de là dans une direction sud au long de ladite rivière audit point de la jonction dudit lot No 10 (10) sur la ligne de borne du nord sept cent quatre-vingt cinq pieds (785' 0" 00") à une ligne de borne ouest du lot quatre (4), de là dans une direction nord au long de ladite ligne de borne dudit lot quatre (4), cent cinquante pieds (150' 0" 0") de là dans une direction est sur une ligne droite à un point du commencement. La dite propriété étant comprise dans les lots Deux et Trois (2 et 3) d'après un jugement à conditions d'une moitié comptant et la balance en un an avec des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale portant 7 0|0 d'intérêt par an, 10 0|0 d'honoraire d'avocat en cas de procès; les taxes de 1908 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, ladite propriété étant plus complètement décrite sur un plan et voyer fait par Howard Burns, député voyer de la paroisse St Tammany, daté le 1er octobre 1908 et enregistré en l'affaire ci-dessus.

AUG. HUARD, Encanteur, Bureau, 239 rue Bourbon.

Voyez l'arpentage à la Bourse.

1 oct—18 25—nov 1 8 15 18

ANNONCES JUDICIAIRES

AVIS.

Dans l'affaire de Léon Boé demandant confirmation de titre, etc.

État de la Louisiane, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No 87,243.

Attendu que Léon Boé a le dix décembre 1886, acheté la propriété ci-après décrite à une vente faite par Charles Cavanac, percepteur de taxes d'État des districts inférieurs de la ville de la Nouvelle-Orléans à une adjudication publique conformément à l'acte No 82 de l'Assemblée Générale de la Louisiane adopté en 1884, approuvé le 10 juillet 1884, a acquis la propriété ci-après décrite:

Attendu que, ladite adjudication publique a été confirmée par un acte notarié dressé pardevant P. A. Rabouin, ancien notaire dans et pour la Paroisse d'Orléans, le seize Décembre 1886, et enregistré le même jour au Bureau des Transferts de cette Paroisse, Livre 121, folio 481.

Attendu que, ledit Léon Boé a demandé à cette Cour de donner un avertissement ou avis, en conformité avec les sections 2379, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'État de la Louisiane, approuvés le 16 Mars 1870, communément connus comme "Un Acte pour la révision des statuts d'ordre général."

Sachez donc, maintenant, que toutes les personnes intéressées en ceci, qui peuvent établir des droits, titres, intérêts ou réclamations quelconques dans ou à la propriété ci-après décrite, par suite de quelque irrégularité, vice de forme, ou illégalité dans et à la vente publique, et l'adjudication ci-dessus mentionnées, et à l'acte notarié les confirmant, ou dans les annonces les concernant, ou les procédures quelconques dudit percepteur de taxes ou de toute autre personne ayant donné lieu à ladite vente publique, à l'adjudication et à l'acte authentique, ou à l'époque, la manière et la forme dans lesquelles ont eu lieu cette vente ou pour toute autre cause en formalité défectueuse sont prévenues au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, d'avoir à déclarer dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cet avis dans les journaux la raison pour laquelle la vente ainsi faite à Léon Boé de la propriété ci-après convenablement ni complètement ou entièrement décrite, ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Un certain lot ou portion de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 472, borné par les rues Marais, Mazant, Urquhart et Bartholomew, ledit lot de terre mesurant trente-quatre pieds sur la rue Mazant, sur une profondeur et façade de quarante six pieds sur chacune des rues Marais et Urquhart, ledit lot formant le coin des rues Mazant et Marais ainsi que des rues Mazant et Urquhart.

Nouvelle-Orléans, le vingt quatre septembre, mil neuf cent huit.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé.

Copie conforme.

L. W. GUNTHER, Député Greffier.

Titche & Rogers, avocats.

26 sept—26—oct 19 [illegible]

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86,165—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jennie Fulham Carter, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan & Hart Le Uty, avocats.

15 oct—15 25 26

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE EMPLACEMENT

—POUR—

COMMERCE

1440 Rue Annonciation, coin Robin,

—ET—

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Sixième District.

SUCCESSION DE SAMUEL ALSTON.

No 86,319—Cour Civile de District—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 5 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 24 septembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir.

1e Six certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coliseum, Perrier, Général Taylor et Peniston, lesquels lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un devis fait par W. Thornton, voyer de ville de l'ancienne ville de Jefferson daté le 13 mars 1858, annexé à la marge d'un acte de vente passé pardevant A. J. Armstrong, ancien notaire, le 12 novembre 1879 par lequel Elizabeth Alston a acheté les lots Nos 8, 9 et 10 dudit défunt Samuel Alston, et mesurent, en mesure américaine, comme suit: Les lots 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 9 est contigu au lot No 8 et mesure 31 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, toutes les mesures étant plus ou moins. Ledit lot No 7 forme le coin des rues Perrier et Gén Taylor, et ledit lot No 8 forme le coin des rues Colisée et Gén. Taylor.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Annonciation, Chippewa et Race, lequel lot formant l'encoignure des rues Robin et Annonciation, et mesurant 25 pieds de face à la rue Robin, sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage et résidence en bois à deux étages, couvert en ardoises, et contenant magasin, buvette, chambre d'entrepôt, cuisine et 3 chambres à coucher et est connu comme 1440 rue Annonciation et 830 rue Robin. Ceci est un emplacement de commerce bien établi, les locataires ayant été au même endroit pendant des années, situé près des Presses à Coton. Une excellente occasion pour obtenir une épicerie et buvette, rapportant une clientèle, un placement de premier ordre.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et ilet que la propriété dernièrement décrite, lequel morceau ou portion de terre et le tout du lot désigné par le No 10 sur un plan dressé par J. Communy, le 16 mars 1861, déposé en l'étude de Charles Boudousquie, ancien notaire en cette ville, moins cette portion vendue à Owen Hoper, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, daté le 10 mai 1860 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 92 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand hangar, écurie, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit, représenté par billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et l'obligation par l'acquéreur d'assumer les taxes d'État de 1908 en plus du prix de la vente, et l'acquéreur devant faire dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—nov 1 5

CHARTER OF THE CONSUMERS MANUFACTURING AND LUMBER COMPANY.

United States of America, State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, That on this —— day of the month of September, in the year of our Lord One thousand, nine hundred and eight, (1908), and of the Independence of the United States of America the One hundred and thirty third,

Before me

ALLAN RAYMOND BEARY, a Notary Public, duly commissioned, sworn and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana aforesaid and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned.

PERSONALLY CAME AND APPEARED: the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the laws of the State of Louisiana, in such cases made and provided, and particularly of the provisions of Act 78 of the acts of the General Assembly of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed, and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them, to form a corporation for the objects and under the articles and stipulations following, to-wit:—

ARTICLE I.

The name of this corporation shall be the CONSUMERS MANUFACTURING AND LUMBER COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine (99) years from and after the date hereof; to contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal, and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease purchase and convey, as well as mortgage and hypothecate, property real, personal and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business and interest may require; and to make and establish, as well as alter and amend, from time to time, such by-laws, rules and regulations for the proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of said corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana, and all citation or other legal process shall be served on the President of said corporation, or in the event of his absence upon the Vice-President, or in the event of the absence of both the President and Vice-President, upon the Secretary Treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be: To buy, build, maintain and operate a saw mill or saw mills, planing mills, and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products, by products and to cultivate said lands for any purpose whatsoever.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand ($50,000.00) Dollars, divided into and represented by Five hundred (500) shares of the par value of One Hundred ($100.00) Dollars each; and stock may be paid for in cash at the time of subscription, or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation. This corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All of the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the fifth day of October of each year, except the first board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October, 1909, or until their successors are duly elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors. At all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by his written proxy, and the majority of the votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above fixed shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified. Any vacancy occurring among the officers or directors by death, resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every board of directors except the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, a Vice-President, and a Secretary Treasurer who shall be one officer. The Board of Directors may from time to time name and appoint such other officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and liquidate the duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employees shall hold office and employment at the pleasure of the Board.

The Board may make and establish, as well as alter and amend, any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens to issue notes, bonds and other obligations, and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation. The Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation. Every member of the Board of Directors, in case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana, at any time, shall have the right to name and appoint, in writing, a proxy to represent him and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana, or the City of New Orleans.

The Board of Directors shall not have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts, unless the Board is authorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to authorize the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed from amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for stockholders' meeting by Article VII of this charter, and a majority in amount of the capital stock of said company represented at such meeting shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated. In case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election by the surviving commissioner.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the city of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting, and by written notice to each stockholder, mailed thirty days prior to the date of such meeting at the post office address designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporation.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due on the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX.

Robt. H. Hackney, E. L. Silva and A. L. Moore have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation, with Robt. H. Hackney as President, E. L. Silva as Vice-President and A. L. Moore as Secretary-Treasurer, to serve as such until the fifth day of October, A. D. 1909, or until their successors shall have been elected and qualified.

The subscribers hereto have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them so that this act of corporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed, at my notarial office in the City of New Orleans, Parish of Orleans, State of Louisiana, in the presence of Messrs. Hy. J. Gessie and Joseph Sexton, competent witnesses of lawful age, residents of this city, who hereunto sign their names together with the said appearers and me, Notary, on the day and date aforesaid, after due reading of the whole.

Witnesses:

HENRY J. GASIE,
JOS SEXTON.

(Names of signers).

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing act of incorporation of the "Consumers Manufacturing and Lumber Company" was this day recorded in my office in Book 918 Folio 426.

New Orleans, September 25 1908.

EMILE LEONARD,
Deputy Recorder.

I, ALLAN R. BEARY, a Notary Public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing is a true and correct copy of the act of incorporation of the Consumers Manufacturing and Lumber Company, and of the certificate of the Recorder of Mortgages thereto attached.

New Orleans, September 25 1908.

ALLAN R. BEARY,
Notary Public.

27 sept—oct 4 11 18 26

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de deux ilets de terre de valeur dans le Sixième District, bornés par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Jeannette, Birch et Green, dans l'affaire de Mme Rose Omner, épouse de Tony Bertucci et als vs les mineurs Frances et Antoine Omner, Numéro 87,011, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division E. Par Ramsey & O'Neal, Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 340 rue Carondelet—MARDI, 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu en pleine cour le 13 octobre 1908, et signé le 19 octobre 1908, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain ilet situé à Fribourg dans le Sixième District de cette ville, désigné comme l'ilot No 21 borné par les rues Wapping ou Jeannette, Wandorf ou Birch Audubon et la Place Audubon, anciennement connu sous le nom de propriété Foucher.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre situé à Fribourg dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 28 et borné par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Wandorf ou Birch et Boree ou Green.

Le tout d'après un plan d'arpentage de D. E. Seghers & fils, daté du 21 oct. 1908.

Les propriétés ci-dessus en question sont situées dans une partie du Sixième District qui grandit rapidement, étant bien situées et convenables pour le placeur de capitaux, le spéculateur et celui qui cherche un home.

Conditions—1|3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste devant être représenté par des billets de l'acquéreur de montants égaux payables en un, deux et trois ans après leur date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur, hypothèque spéciale et toutes autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les frais de ou des actes de vente pardevant Ernesto Vidrine, notaire, et fera un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Richard et Vidrine avocats.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 29—déc 1

W. R. Metzler.

Ventes de Propriétés bandonnés.

En vertu de la loi 32 de 1904.

Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de Police, je vendrai, le

VENDREDI, 30 octobre à 10 heures A. M., dans la salle de la Patrouille de Police, bâtisse de la Cour Criminelle

Un lot d'effets mobiliers et de vêtements.

W. R. METZLER, Encanteur.

CHAS DONNAUD, secrétaire-trésorier.

20 oct—20 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Un cheval de course nommé George Vivian et une jument de course nommée Mafalda.

Léon Miramon vs George Hartley.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 36,281—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Val. J. Stentz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 4me jour de novembre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un cheval de course nommé George Vivian et une jument de course nommée Mafalda. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Edward M. Robbert, avocat pour le demandeur.

25 oct—25 30—nov 4

Charles Brasing vs Charles Carnet.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 36 293.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy. Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 26me jour d'octobre 1908, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. —Joseph Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.

15 oct—15 20 26

Léon Miramon vs C. Holland.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 35,540—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Val J. Stentz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 31me jour d'octobre 1908, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir—Un cheval bras de course nommé Knickerbocker. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Conrad J. Collins, avocat pour le demandeur.

20 oct—20 25 31

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Shérif Vendredi, 27 Novembre 1908, De la Propriété Améliorée du Second District,

Portant le No municipal 2538 rue Dumaine, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Suburban Building and Loan Association versus Frank A. Siener.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 87,403—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 27 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Rocheblave et Dorgenois, et désigné par le No 124 de l'ilet No 423 sur un plan tracé par C. A. De Armas, daté du 17 avril 1852, et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier, ancien notaire, lequel lot mesure, en mesure américaine, vingt-neuf pieds, neuf pouces et sept lignes de face sur la rue Dumaine sur une profondeur de cent trente deux pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot No 123 et cent trente deux pieds, sept pouces et quatre lignes et demie vers la rue Dorgenois et la ligne le séparant du lot No 125 sur ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour la demanderesse.

24 oct—24 30—nov 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 4406 rue Tchoupitoulas (anciennement Levée), entre la rue Jena et l'avenue Napoléon

Succession de George Washington Barbat.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — Division C — No 84,027—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Faubourg Bouligny, en cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée, maintenant Tchoupitoulas, Water, Jena et l'avenue Napoléon, désigné par le numéro 10 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, daté du 19 décembre 1849, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant Tchoupitoulas, vingt-cinq pieds une ligne sur la ligne du fond, cent onze pieds deux lignes sur la ligne à côté du lot 9 et cent dix pieds six pouces une ligne sur la ligne à côté du lot 11. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'achat.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

John C. Wickliffe, avocat pour l'Administrateur.

4 oct—4 6 11 18 25—nov 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée du Septième District,

Portant le No Municipal 1816 rue Adams, entre les rues Septième (maintenant Hickory) et Cohn.

J. Vic. Leclere vs Mme Virginia Tingle, épouse et etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,162 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1908, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Adams, Burdette, Septième et Cohn, désigné par le No 5 et mesurant trente pieds de face à la rue Adams sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Robt. J. Maloney, avocat pour le demandeur.

26 sept—26 29—oct 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété Améliorée du Septième District,

Portant le No municipal 7728 rue Olive.

A. S. Swanson vs Mme M. A. Wesner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 87,098 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No Onze, dans l'ilet No Cinq-cent un, borné par les rues Olive (autrefois Quinzième), Forshey, Lowerline (autrefois Bernadette) et Marly (autrefois Lowerline), lequel lot commence à une distance de soixante huit pieds, cinq pouces et cinq lignes du coin des rues Bernadette et Olive et mesurant de là trente-un pieds six pouces de face à la rue Olive sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

A. D. Danziger, avocat pour le demandeur.

25 sept—25—oct 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 1927 rue Marengo entre les rues Dryades et Sud Rampart.

Joseph Hume vs W. Scott Chinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 87,101 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 8, borné par les rues Marengo, Constance, pie, Dryades et St Denis (maintenant Sud Rampart), lequel lot est désigné par le numéro 7 sur un plan dressé par E. A. Boudousquié, ingénieur civil, daté le 19 mars 1874 et d'après lequel plan, ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

F. Rivers Richardson, avocat pour le demandeur.

16 oct—16 23 30 — nov 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, Vendredi, 27 Novembre 1908, de la Propriété Améliorée du Cinquième District.

Portant le No Municipal 831 Avenue Atlantique, entre l'Avenue Sidell et la rue Homer.

Mutual Building and Homestead Association versus James T. Chisholm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,257—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 27 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique et Sidell (autrefois rue Jackson) et la rue Homer, désigné comme lot No Huit de l'ilet No Vingt-trois (maintenant l'ilet No 144) sur un plan tracé par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1841, et déposé pour référence dans l'étude de James Graham ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure trente-deux (32) pieds et trois (3) pouces de face sur ladite avenue Atlantique par cent vingt-trois (123) pieds et huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour la demanderesse.

23 oct—23 30—nov 6 13 20 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Joseph Waechter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 78 134 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Waechter, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Frank McGloin, avocat.

29 oct—29—nov 3

Succession de Mary Ann Lane, veuve de Thomas M. Heatherton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 78,438 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire et tableau présenté par Adolfe Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — E. T. Florance avocat.

24 oct—24 28—nov 2

Succession de Mlle Caroline M. Murrive.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87 202—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise A. De Blanc, épouse de Frank B. Grevemberg, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—A. M. Bochmann, avocat.

24 oct—24 29—nov 3

Succession de James A. Findley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 84,911—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Everett C. Lawrence, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin T. Waldo, avocat.

24 oct—23 28—nov 1

Succession de Celina Boutte, veuve par premier mariage de Abner Olivier et par second mariage de Belouche Chauvin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 87,525—Division B — Attendu que Joseph Olivier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Celina Boutte, veuve par premier mariage de Abner Olivier et par second mariage de Belouche Chauvin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Chs Louque, avocat.

23 oct—23 27—nov 1

Succession de John Paul Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,031—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia S. Rogers la veuve de John Paul Hecker l'exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—G. G. Kronenberger, avocat.

21 oct—21 25 30

Succession de Martin A. Alleyn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,040—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Chas H Haight exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Ed. P. Foley avocat.

17 oct—17 21 26

Succession de Ambrose Hauser

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,179—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Amelia Hauser, veuve de Ambrose Hauser, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—R. A. Wingrave, avocat.

16 oct—16 20 25

Succession de Jean Baptiste Arnoult et Léontine Commagère, son épouse décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,507—Division D. — Attendu que Mme Céleste Arnoult Boisblanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Baptiste Gervais Arnoult et Léontine Commagère, son épouse, décédée intestate, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — B. Ory, avocat.

17 oct — 17 21 26

AVIS AUX CREANCIERS

Verret Canal and Land Company versus Evans Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 85 429 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. Mc L. Fayssoux, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Ivy Kittredge et L. H. Marrero, avocats.

16 oct—16 20 25

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.